

LA FEUILLE DE HOUX

S'HOHRODER BLETTLA

AUSSI ÉLEVÉ QUE SOIT L'ARBRE, LES FEUILLES TOMBENT TOUJOURS VERS LES RACINES



Les Vœux du Maire

Que cette année 2016 vous apporte à toutes et à tous le bonheur et la joie de vivre.

C'est indispensable pour chacun de nous,
c'est essentiel pour l'esprit de notre village.

Ce sont les vœux du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ; et ils y ajoutent 3 points pour bannir toute action qui crée de la division :

1. On sourit ! Faites le test dans la rue. Les sourires sont bien trop rares! Mais à chaque fois que vous en trouvez un, en plus de rendre ce sourire, vous apportez une contribution pour lever la morosité et les pessimismes ambiants.

2. On écoute ! Écoutez aussi bien ce qui résonne ou raisonne en vous que celui ou celle qui s'adresse à vous. Fermez trois secondes les yeux, inspirez profondément et vous voilà prêts à entrer en relation. C'est comme pour le sourire, testez !

3. On fraternise ! C'est humain, chacun en est capable, c'est un des 3 principes fondateurs de notre République.

Pour vous aider, nous avons des projets mobilisateurs (voir ci-dessous) de vos énergies de citoyens. Participez librement à ceux qui vous inspirent.

Bonne et heureuse année 2016 !

Bernard FLORENCE



Fiers de nos talents...

Deux enfants de l'école de Hohrod ont été récompensés dans le cadre de l'opération « calendrier de l'Avent des enfants », lors de la remise des prix à la mairie de Munster.

Christophe Lannes, chef du corps des sapeurs pompiers de Hohrod, a été nommé adjoint au chef de corps du centre de secours de Soutzteren. Il a également été distingué comme « meilleur animateur de formation ».



JANVIER 2016, N°23

DANS CE NUMÉRO :

Les Vœux du Maire

La blague...

Les talents de Hohrod

Les projets 2016

Dates à noter

La Sécurité

Règlement Municipal de Construction

A RETENIR

- **Le maire vous écoute:**

Tous les mardis et samedis
de 10:00 à 12:00
et sur rendez-vous
ou par mail:
mairie-hohrod@orange.fr

- **Volontaires pour améliorer la qualité de vie inscrivez-vous**

- **Urbanisme, lire le RMC**

- **Prochain numéro de La Feuille de Houx: Début mars**

- **Utilisez Trans'Vallée: 0389773366**

- **Diminuez votre vitesse**



Quand l'eau ne coule plus...

Ouvrir un robinet et voir couler de l'eau, quoi de plus banal ? Mais c'est quand elle ne coule plus que l'on se rend compte de son importance vitale d'ans nos existences. C'est ce qui est arrivé à une partie du village dans la soirée du Samedi 12 Décembre, suite à une rupture de canalisation. L'adjoint Charles Fritsch a cherché la fuite jusque tard dans la nuit, puis Dimanche bien avant l'aube. Il a fallu l'intervention d'un technicien spécialisé, équipé d'un matériel sophistiqué, pour enfin découvrir vers Midi la

localisation du problème, dans le sentier dit « Schwellengasse ». Charles et nos deux techniciens communaux Didier et Denis se sont immédiatement mis au travail, et vers 16 heures la fuite était réparée. Il a fallu encore quelques heures pour remonter le niveau du réservoir et purger l'air des canalisations, mais dans la soirée tout était rentré dans l'ordre. Merci à tous les trois, ainsi qu'à Robert le technicien, qui ont sans hésiter sacrifié leur Dimanche. Merci aussi à l'entreprise Jean Claude Kempf pour la mise à disposition gracieuse de la mini-pelle qui a

Événements à venir

Martla Soirée Jeux

Le 7 janvier à 20h à la Mairie ' Salle du Conseil'

Crémation des sapins

Le 16 janvier 2016 à 14h au Bergbrochen.

Dimanche des aînés

Le 17 janvier 2016 à partir de 11h à l'hôtel Roess.

Le Don d'Organes

Soirée information

Animée par Mme Mélanie Bibert-Gottwalles
Le 19 février à 20h à la Mairie 'Salle du Conseil'

Kern Owa

Le 30 janvier à 18h au Centre Evangélique du Hohrodberg

Le Bibliobus, une page qui se tourne ...

La tournée du Bibliobus dans le village de Hohrod s'est achevée fin 2015, faute de visiteur.

Un projet de bibliothèque de rue verra le jour au cœur du village courant

2016, les détails de la mise en place seront communiqués dans les prochaines Feuilles de Houx.

En attendant, pour ceux qui le souhaitent, la bibliothèque municipale de Munster accueille les lecteurs de tout âge le lundi,

mardi, mercredi, jeudi de 14h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 11h30. L'adhésion annuelle est de 9€ pour les adultes, 4€40 pour les étudiants et les demandeurs d'emploi, gratuite pour les moins de 18 ans. [Pour en savoir plus...](#)

En janvier, suivez les conseils avisés de vos pompiers

Feu de cheminée, intoxication au monoxyde de carbone, incendie lié à des surtensions électriques, autant de risques qui peuvent être évités en respectant des règles de bonne pratique.

Pour limiter les feux de cheminée, un ramonage annuel doit être réalisé par un professionnel. Vous pouvez consulter les coordonnées disponibles en mairie aux heures d'ouverture.

La prévention des intoxications au monoxyde de carbone passe prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation de votre maison et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint. [Information complémentaire sur le site du ministère de la santé](http://www.sante.gouv.fr/prevention-des-intoxications.html)

Les incendies liés à des surtensions électriques sont régulièrement causés par des blocs multi-prises surchargés, à des chargeurs de téléphone portable branchés en permanence ou à des appareils électriques maintenus en veille. En vérifiant que vos appareils branchés sont en conformité avec la capacité acceptée de votre multi-prise et en débranchant vos câbles ou appareils, vous limiterez ainsi les risques de surtension.

Dernier conseil : votre détecteur de fumée doit être vérifié tous les mois. Pour économiser les piles, pensez à le débrancher lors d'une absence longue.

La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents. Gandhi

Les projets 2016 pour notre commune:

la sécurisation de la circulation, les premiers secours, la culture avec la semaine du livre, les élections du CMJ, la bibliothèque de rue, ma commune sans pesticides, le recyclage des ampoules, le cinéma de plein air, un nouveau plan de gestion durable et d'aménagement de nos forêts, le début de la rénovation de la grange, canalisation d'eau entre Hohrodberg et village.

Le thème du fleurissement avec votre participation....

Pour la deuxième année consécutive, nous comptons sur vos idées florales pour le fleurissement de la commune.

L'an passé les géraniums rouges et lilas étaient à l'honneur, cette année même

règle: Facile d'entretien, qui supporte l'exposition au soleil et à la pluie, avec un arrosage modéré.

Profitons ensemble du plaisir des yeux et d'un achat groupé.

Envoyer vos suggestions à Francine; f.dierstein1@orange.fr

Journal de la Commune de HOHROD

Adresse
12 rue Principale
68140 HOHROD

Téléphone : 03 89 77 36 52
Mail : mairie.hohrod@wanadoo.fr
Site: hohrod.fr

Directeur de la publication: Bernard FLORENCE, maire
Rédaction: commission Communication

Urbanisme : POS devient RMC

Depuis le 2 janvier, les règles d'urbanisme ont été modifiées sur Hohrod.

Pourquoi ? Le POS (plan d'occupation des sols) est devenu caduc par la loi au 31 décembre 2015. La commune aurait pu lancer une procédure de PLU (plan local d'urbanisme) qui dure 3 ans, sans avantage in fine, pour un coût trop important (50 000€). Les élus de la commune estiment que la Vallée est l'espace pertinent pour de nouvelles règles d'urbanisme, donc ils ont pris position pour un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) qui réduit le coût (200 000€ pour 16 communes) et qui crée la cohérence indispensable. Ce PLUi se fera en son temps vers 2020 dans la logique des réformes communales.

Nouvelles règles : à compter du 2 janvier 2016, c'est le RNU (règlement national d'urbanisme) qui devient le document de référence. La commune de Hohrod a complété ces règles par un RMC (règlement municipal de construction) en référence au droit local du 7 novembre 1910 applicable dans les départements du 68, du 67 et de la 57. L'arrêté municipal du 2 janvier 2016 reprend en simplifiant les règles déjà connues de l'ancien POS sur l'esthétique et sur la sécurité des biens et des personnes. Il ajoute aussi des obligations nouvelles :

- la déclaration préalable pour les travaux de clôtures
- la demande de permis de démolir
- la protection du patrimoine ancien dans les secteurs : Weier, cœur de village et Mittelberg



Le RMC de Hohrod apporte de la clarification sur l'intégration dans le paysage, les hauteurs de construction, les alignements, les accès, les réseaux, les clôtures, les teintes et couvertures. Il précise les implantations par rapport aux limites, les parkings et les carports, l'emprise au sol.

Toute création mineure ou modification du bâti doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie 1 mois avant le commencement des travaux. La mairie dispose d'1 mois pour répondre.

Les permis de construire, déposés à la mairie, seront instruits avec le service Colmar Agglo Urbanisme et, pour les points spéciaux : environnement, agriculture, zones protégées, avec les services DDT de la Préfecture.

Où trouver le document RMC? Sur hohrod.fr ou à la mairie sur simple demande.

Comment s'informer, obtenir des précisions ? A la mairie, auprès du maire ou des adjoints. Une réunion d'information collective peut être programmée dans les prochaines semaines en après-midi ou en soirée, il suffit de la demander à Sabine à la mairie qui proposera des créneaux de dates.